

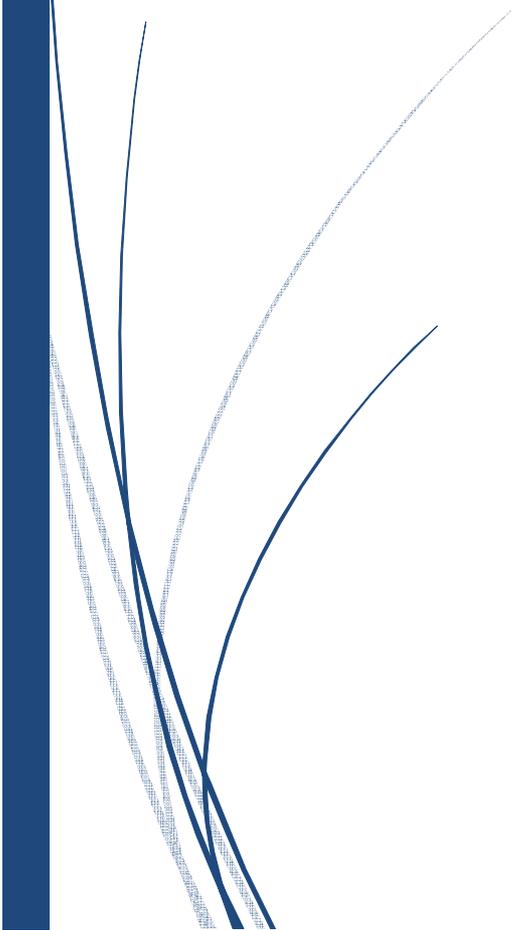


Inscrire l'Internat dans un Projet de réussite pour tous les élèves

Formation **m@gistère**
T1-T2 . CPE. 2016-2017

Atelier 2

CABON Elli
LEMAIRE Julien
LEPETIT Peggy
MAHIEUX Léo
MERIAU Thibault
PERIANAYAGOM Bernard
STERVINOUD Audrey



SOMMAIRE

L'internat

1. L'internat : entre Réussite et Ambition Page 2

Rôle de l'internat

Cartographie des internats

Organisation du service internat.

2. Analyse des besoins..... Page 8

Pourquoi ? Mettre l'élève au centre de l'internat

Comprendre et cerner les besoins des élèves internes.

3. La création d'un Conseil de Vie de l'Internat.....Page 10

Composition

Les modalités d'élection, de fonctionnement.

Les attributions du CVI

Les partenaires du CVI

L'internat.

1. L'internat : entre Réussite et Ambition.

Rôle de l'internat.

Le rôle de l'internat est central lorsqu'il s'agit d'accompagner les élèves sur tous les plans de leur scolarité qu'ils soient pédagogiques ou éducatifs.

L'internat est le lieu par excellence qui réunit ces deux plans. En effet, dans tous les moments durant lesquels l'élève est à l'internat les temps éducatifs et pédagogiques sont mêlés. L'internat est donc un lieu de travail et d'accompagnement à privilégier pour augmenter les chances de réussite des élèves en en faisant un véritable espace de socialisation, de sociabilité, d'apprentissage du vivre-ensemble.

- Rôle premier de l'internat : Un véritable lieu de travail et d'accompagnement.
 - Plus de temps pour étudier : l'élève ne « perd » plus son temps en transport (cf. élèves transportés), possède des conditions de travail sereines (cf. difficultés sociales...). Plus de temps pour approfondir : Des moments d'étude (en salle ou en chambre), de tutorat, par les personnels ou les pairs (CPGE-terminale, ou Terminale-2^{nde}). Des ressources à disposition sur place : un partenariat avec le CDI pour que celui reste ouvert plus longtemps, des ordinateurs avec accès internet (élève ne possédant pas cela chez lui).
 - Veillez au bien être des élèves : Les élèves doivent avoir des espaces où ils peuvent se retrouver avec eux-mêmes (une chambre, un casier, des sanitaires non mixtes des temps libres), une attention plus personnalisée axée sur la sécurité des élèves : mission de surveillance mais aussi (prévention violence, harcèlement, conduites addictives, prosélytisme propagande de toute sorte).

Ce qui en fait...

- Un véritable levier pour augmenter les chances de réussite des élèves.
 - L'internat, levier de la réussite scolaire : « L'internat n'est pas une simple solution d'hébergement, mais constitue une réponse sociale et éducative au service de la réussite de tous les élèves. Il peut contribuer à réduire les inégalités de résultats scolaires, partiellement dues aux ressources économiques, sociales et culturelles du milieu familial, en donnant à tous ce que certains élèves peuvent plus facilement trouver chez eux ». référentiel national des internats.

L'internat représente alors un cadre accueillant et sécurisant dans lequel les élèves peuvent se réaliser en tant qu'élèves mais aussi en tant que futur citoyens (rôle du Conseil de Vie de l'Internat).

- Un des acteurs premier de La persévérance scolaire « La persévérance scolaire se situe dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire. Elle renvoie aux efforts constants déployés par les élèves ainsi que par les équipes pédagogiques pour favoriser l'apprentissage au quotidien et l'obtention d'un premier diplôme. Elle met l'accent sur les éléments qui vont encourager l'élève à poursuivre son parcours scolaire et à obtenir un diplôme ». La persévérance scolaire. www.ac-amiens.fr
 - Expl : Participation des internes aux instances de l'établissement
 - Expl : Création d'un CVI en lien avec le CVL (CVC) et la MDL (FSE). Mise en valeur via la presse, les JPO ou site académique.
 - Expl : Activités pédagogiques et éducatives, artistiques, sportives, culturelles. Mise en valeur via la presse, les JPO ou site académique.
- Un lieu de coéducation : En effet, en qualité de professionnels nous ne devons pas négliger le rôle que les parents ont à jouer dans la construction et la mise en application du projet éducatif et pédagogique de l'internat. En effet, si les internes sont nos élèves il ne faut pas oublier qu'ils sont aussi leurs enfants. De fait, la collaboration avec les parents, et les délégués des parents notamment, est un des leviers majeur du rôle de l'internat dans sa volonté de créer un espace où vivre ensemble. Pour cela, le rôle de l'internat est de transmettre une information claire, lisible de ce qu'il attend des élèves et de ce à quoi il les prépare. Par ailleurs, il est tout à fait envisageable de faire collaborer certains parents pour l'organisation d'activité périscolaires, d'intervention, de sensibilisation, de participation aux sorties AUSSI sur l'internat.

- En en faisant un réel espace de socialisation, de sociabilité, d'apprentissage du vivre ensemble.

En qualité de lieu de travail et d'accompagnement, jouant le rôle de levier pour la réussite des élèves, le rôle de l'internat est de se construire comme un réel espace de socialisation et d'apprentissage du vivre ensemble afin de se constituer aussi comme un espace de l'établissement visant à l'insertion sociale et professionnelle des élèves.

- L'internat : l'apprentissage de la vie en société. En effet, par sa structure même (chambres communes, salles de repas commune, étude commune, toilettes et douches communes) l'internat est une micro société. C'est le lieu où l'élève apprend à exercer sa liberté, ses droits, tout en ne brimant pas la liberté des autres élèves c'est-à-dire en exerçant ses devoirs.
- L'internat un lieu qui vise aussi à l'insertion professionnelle des élèves. En effet, l'internat est le lieu de prédilection pour développer chez les élèves des

compétences de base ; le respect des horaires par exemple. Mais il est aussi le lieu pour développer des compétences plus fines telles le travail en collaboration (travail en groupe en étude, sports collectifs, tutorat) ou la prise de parole en public (AG des délégués, mais aussi Conseil de Vie de l'Internat).

A- Cartographie des internats.

Nature Etab.	Appellation - Dénom. Comp.	Code Postal	Commune	Total lits disponibles
COLLEGE	GUY MARESCHAL	80021	AMIENS	41
COLLEGE	JEAN FERNEL	60157	CLERMONT	47
COLLEGE	LOUIS JOUVET	80373	GAMACHES	128
COLLEGE	MARIE DE LUXEMBOURG	02304	LA FERRE	48
COLLEGE	LOUIS PASTEUR	60471	NOYON	191
COLLEGE	CONDORCET	02789	VERVINS	90
ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNT ADAPTE		60178	CREVECOEUR-LE-GRAND	141
ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNT ADAPTE		02691	SAINT-QUENTIN	120
LYCEE D ENSEIGNEMENT GENERAL	LOUIS THUILLIER	80021	AMIENS	1093
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	BOUCHER DEPERTHES	80001	ABBEVILLE	252
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JEAN BAPTISTE DELAMBRE	80021	AMIENS	240
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JEANNE HACHETTE	60057	BEAUVAIS	142
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JEAN ROSTAND	60141	CHANTILLY	100
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	GAY LUSSAC	02173	CHAUNY	137
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	CASSINI	60157	CLERMONT	24
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	MIREILLE GRENET	60159	COMPIEGNE	201
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	PIERRE D AILLY	60159	COMPIEGNE	118
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JULES UHRY	60175	CREIL	97
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	DE L AUTHIE	80253	DOULLENS	100
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	DU VIMEU	80368	FRIVILLE-ESCARBOTIN	96
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE	02381	HIRSON	114
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	PAUL CLAUDEL	02408	LAON	150
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	CONDORCET	60395	MERU	31
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	MARIE CURIE	60463	NOGENT-SUR-OISE	392
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	JEAN CALVIN	60471	NOYON	90
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	PIERRE MENDES FRANCE	80620	PERONNE	110
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	PIERRE DE LA RAMEE	02691	SAINT-QUENTIN	139
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	CONDORCET	02691	SAINT-QUENTIN	263
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	HENRI MARTIN	02691	SAINT-QUENTIN	188
LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	LYCEE EUROPEEN	02810	VILLERS-COTTERETS	260

Nature Etab.	Appellation - Dénom. Comp.	Code Postal	Commune	Total lits disponibles
LYCEE POLYVALENT	LAMARCK	80016	ALBERT	118
LYCEE POLYVALENT	LA HOTOIE	80021	AMIENS	207
LYCEE POLYVALENT	PAUL LANGEVIN	60057	BEAUVAIS	184
LYCEE POLYVALENT	JEAN DE LA FONTAINE	02168	CHATEAU-THIERRY	171
LYCEE POLYVALENT	CHARLES DE GAULLE	60159	COMPIEGNE	134
LYCEE POLYVALENT	PIERRE MECHAIN	02408	LAON	170
LYCEE POLYVALENT	JEAN RACINE	80561	MONTDIDIER	52
LYCEE POLYVALENT	LEONARD DE VINCI	02722	SOISSONS	99
LYCEE POLYVALENT	LE CORBUSIER	02722	SOISSONS	151
LYCEE PROFESSIONNEL	DE L ACHEULEEN	80021	AMIENS	294
LYCEE PROFESSIONNEL	J.B. COROT - BATIMENT	60057	BEAUVAIS	120
LYCEE PROFESSIONNEL	LES JACOBINS	60057	BEAUVAIS	28
LYCEE PROFESSIONNEL	ROBERVAL	60107	BREUIL-LE-VERT	100
LYCEE PROFESSIONNEL	ROBERT DESNOS	60176	CREPY-EN-VALOIS	60
LYCEE PROFESSIONNEL	ALFRED MANESSIER	80318	FLIXECOURT	65
LYCEE PROFESSIONNEL	JULES VERNE	60286	GRANDVILLIERS	68
LYCEE PROFESSIONNEL	FRANCOISE DOLTO	02361	GUISE	68
LYCEE PROFESSIONNEL	J C ATHANASE PELTIER	80410	HAM	60
LYCEE PROFESSIONNEL	JEAN MONNET	02304	LA FERRE	100
LYCEE PROFESSIONNEL		02307	LA FERTE-MILON	276
LYCEE PROFESSIONNEL	JULIE DAUBIE	02408	LAON	120
LYCEE PROFESSIONNEL	LAVOISIER	60395	MERU	90
LYCEE PROFESSIONNEL	ARTHUR RIMBAUD	60537	RIBECOURT- DRESLINCOURT	119
LYCEE PROFESSIONNEL	DU MARQUENTERRE	80688	RUE	128
LYCEE PROFESSIONNEL	AMYOT D INVILLE	60612	SENLIS	252
LYCEE PROFESSIONNEL	COLARD NOEL	02691	SAINT-QUENTIN	96
LYCEE PROFESSIONNEL	DE L AMEUBLEMENT	02691	SAINT-QUENTIN	224
LYCEE PROFESSIONNEL	CAMILLE CLAUDEL	02722	SOISSONS	89

B- Organisation du service internat.

RAPPEL

"Tous les internats, dans leur diversité, doivent proposer l'excellence aux élèves accueillis pour contribuer à l'égalité des chances et à la réussite de tous. En étroite collaboration avec les collectivités territoriales, nous veillerons à l'amélioration des projets éducatifs de tous les internats. ."

Source : Lettre à tous les personnels de l'éducation nationale, juin 2012

« La politique de l'internat de la réussite pour tous s'inscrit dans la continuité du « plan de relance de l'internat scolaire public » initié en 2000. ... Elle vise, depuis 2013, à accueillir tout élève qui en a besoin, quels que soient ses résultats scolaires. Parce qu'il contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales, comme le dispose la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,...»

« Comme le rappelle aussi le rapport de l'inspection générale de 2015 intitulé *Grande pauvreté et réussite scolaire*, le choix de la solidarité pour la réussite de tous, « la scolarité en internat, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire ou dans les zones rurales isolées est un puissant levier pour la réduction des inégalités et doit figurer parmi les modalités de scolarité offertes au choix des élèves et de leurs parents. L'internat peut en effet offrir aux élèves un espace de liberté, de développement de leur personnalité et de réussite scolaire dans lequel ils pourront s'épanouir ».

Source : circulaire n° 2016-076 du 18-5-2016

1. Inscription et installation des internes

Objectif ; Accepter les règles de vivre selon des principes régissant la vie en société

L'inscription des internes relève du chef d'établissement disposant d'un internat.

Le dossier de candidature est mis en ligne sur le site web de l'établissement. Il rassemble les éléments relatifs à l'inscription, le règlement intérieur et les règles de vie.

Le jour de l'installation de l'élève, les parents rapportent les autorisations diverses qui ont été jointes au courrier d'acceptation à l'internat.

L'internat est, tout à la fois, un lieu d'étude, d'éducation et de socialisation. Lors de l'installation des internes, il est nécessaire de leur rappeler l'adhésion à des règles de vie en collectivité, des contraintes, indispensables dans un internat, d'autant plus s'il est important. Ces règles leur permettant de bénéficier d'un environnement « cadrant » et par là, d'une vie stable réglée par des horaires fixes. Mais il est aussi indispensable d'imposer le cadre de travail et de repos

nécessaire à leur réussite, à leur épanouissement personnel, par les activités qui leur seront proposées.

2. Organisation générale

Objectifs : Optimiser les conditions de travail et d'études encadrées quotidiennes afin de favoriser la réussite – Optimiser les conditions de repos et de détente des élèves internes

Pour réaliser pleinement ces ambitions, chaque internat doit se doter d'un projet pédagogique et éducatif efficace qui permette la réussite scolaire et la socialisation des élèves dans un cadre rassurant pour les parents. L'implication des Assistants d'Education est primordiale pendant les grands temps de la vie de l'internat.

3. Emploi du Temps

Les missions sont diverses : Encadrement de l'internat, Contrôle des absences et des retours, Pointage au self, Surveillance du self pendant le dîner.

Leur participation active à l'étude du soir en salle est aussi importante : Pointage des élèves en utilisant le logiciel de saisie, Vérification du travail à faire : l'assistant d'éducation peut éventuellement consulter le cahier de texte en ligne (postes ordinateurs disponibles à l'internat).

Il peut aussi leur proposer une aide pédagogique adaptée, de révisions...Enfin, ils participent à l'Animation et à l'Encadrement d'activités, de soirées internat ou de sorties.

Chaque Assistant d'éducation est responsable de son dortoir. Il doit veiller au respect des règles de vie à l'internat : utilisation du portable, heure de coucher.

Ne pas hésiter à faire appel au ou à la CPE de service en cas de difficultés, et en cas d'urgence, après 22h, alerter la personne d'astreinte.

4. Distinguer les temps

Objectif : Optimiser les temps de repos et de détente – Encourager les activités et les actions d'ouverture culturelles à l'internat - Amplifier le lien Internat et MDL

Des temps d'études obligatoires sont inscrits au règlement de l'internat, mais les élèves disposent aussi de temps libre. Les activités sont proposées chaque année scolaire. Les élèves peuvent participer aux activités sportives, culturelles, notamment à l'extérieur (théâtre, cinéma). Ils peuvent être aussi accueillis au CDI, selon la disponibilité du Professeur documentaliste.

Il est important de faire appel aussi à La Maison des Lycéens pour leur participation aux soirées spécifiques de l'internat.

2. Analyse des besoins.

A- Pourquoi ? Mettre l'élève au centre de l'internat.

Ce questionnaire à destination des élèves internes, leur sera remis de manière anonyme entre la semaine S4 et la semaine S6, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le choix de cette période permet à l'ensemble des internes, et plus spécifiquement à ceux nouvellement arrivés, de prendre leurs marques, de comprendre le fonctionnement de l'internat et donc d'émettre des propositions fondées sur leur expérience personnelle quotidienne au sein de celui-ci, de faire émerger des besoins qui ne seraient éventuellement pas satisfaits à ce jour. De même, le choix de ces dates, permettra aux internes d'élire leurs représentants au sein du Conseil de la vie de l'internat (CVI) sur la même période que l'ensemble des élections de l'établissement : élection des délégués de classe, du conseil de vie lycéenne(CVL) de la maison des lycéens (MDL)... **Il s'agit, en effet, d'ancrer l'internat au sein de la vie de l'établissement et non de le considérer comme un service annexe qui ne concernerait qu'une minorité de d'élèves et de personnels.**

L'élaboration de ce questionnaire pourra, alors, devenir une réelle base de travail pour les élèves nouvellement élus au sein du CVI afin de permettre à ces derniers de s'emparer totalement et de faire vivre pleinement cette nouvelle instance, qui doit-être, rappelons le, non pas une énième instance de l'établissement, mais le creuset de l'apprentissage de l'autonomie, la citoyenneté et de la pleine participation des élèves internes à la vie de l'établissement.

Enfin, si ce questionnaire concerne uniquement les élèves, les parents de ces derniers ne sont pas oubliés, mais par expérience, leurs attentes, leurs éventuelles craintes sont connues et ces derniers trouvent réponse à leurs interrogations lors de l'inscription et/ou de l'« emménagement » de leur enfant à l'internat.

B. Comprendre et cerner les besoins des élèves internes.

Ce questionnaire anonyme, a pour vocation de mieux connaître vos besoins au sein de l'internat. Merci d'y répondre de manière la plus honnête possible, et sachez bien qu'il n'y a aucune mauvaise réponse. Enfin, vous avez la possibilité de formuler des propositions, n'hésitez pas ces dernières permettront de répondre au plus près à vos attentes.

- 1- Vous êtes : un garçon. une fille.
- 2- Depuis quand es-tu à l'internat ? depuis septembre 1an 2 ans 3ans plus de 3ans.
- 3- Comment te sens-tu au sein de l'internat ? Bien Plutôt bien Plutôt mal Mal.
- 4- Que penses-tu de ton environnement (locaux) ? Satisfaisant Plutôt satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant.
Propositions.....
.....
- 5- Que penses-tu des sanitaires et des salles d'eau ? Satisfaisant Plutôt satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant.
Propositions.....
.....
- 6- Que penses-tu du service restauration (petit déjeuner, dîner) ? Satisfaisant Plutôt satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant.
Propositions.....
.....
- 7- Que penses-tu de ton espace de travail (salle d'étude, CDI, accès aux outils informatiques) ? Satisfaisant Plutôt satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant.
Propositions.....
.....
- 8- Que penses-tu des espaces de détente à l'internat ? Satisfaisant Plutôt satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant.
Propositions.....
.....
- 9- Que penses-tu de l'organisation de l'internat ? Satisfaisant Plutôt satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant.
Propositions.....
.....
- 10- Comment juges-tu le règlement intérieur de l'internat ? Satisfaisant Plutôt satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant.
Propositions.....
.....

11- Penses-tu qu'il y ait assez d'activités au sein de l'internat ? Oui Non

Propositions.....
.....

12- Souhaiterais-tu participer à des activités sportives ? Oui Non

Propositions.....
.....

13- Souhaiterais-tu participer à des activités artistiques ? Oui Non

Propositions.....
.....

14- Souhaiterais-tu participer activement à la vie de l'internat ? Oui Non

Propositions.....
.....

15- Que souhaiterais-tu changer, améliorer au sein de l'internat ?

.....
.....
.....

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.

3. LA CREATION D'UN CVI (CONSEIL DE VIE DE L'INTERNAT)

La composition du CVI doit tenir compte des spécificités de l'internat. Les propositions effectuées le sont dans le cadre d'un Internat composé de lycéens et collégiens provenant d'établissements différents. L'établissement de rattachement administratif (ou établissement siège) revêt dès lors une importance particulière quant aux décisions exprimées en Conseil d'Administration.

Le CVI est une instance représentative au sein de l'Internat. Il est le lieu où les internes sont associés aux décisions liées à l'organisation de l'internat.

A. Composition

Le Conseil de Vie de l'Internat comprend :

- Le chef d'établissement qui préside l'instance

- Le vice-président du CVI élu au scrutin uninominal à deux tours, pour un an, par l'ensemble des membres internes du CVI lors de la première réunion.
- Trois représentants adultes désignés par le chef d'établissement sur la base du volontariat dont un représentant référent du CVI.
- Huit à dix représentants internes élus pour un an. Ces représentants se divisent entre les lycéens et collégiens (voire les étudiants) et entre les étages/couloirs.

Des personnes extérieures peuvent y participer afin d'apporter leurs expertises dans des domaines relevant des compétences du CVI.

Dans un souci de liaison avec l'établissement de rattachement administratif, si un élève élu au Conseil d'Administration, au Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou Conseil de Vie Lycéenne (CVL) de cet EPLE est interne et souhaite se présenter au Conseil de Vie de l'Internat, cet élève peut être nommé directement comme délégué avec la fonction de représentation du CVI au sein du CA de l'établissement siège.

Exemple de composition d'un CVI :

Bâtiment Collège

Deux délégués représentants l'étage/couloir des filles

Deux délégués représentants l'étage/couloir des garçons

Bâtiment Lycée

Deux délégués représentants l'étage/couloir des filles

Deux délégués représentants l'étage/couloir des garçons

Si l'internat accueille également des étudiants, ajouter deux représentants élus au sein de l'instance.

B. Les modalités d'élection

Les délégués CVI sont élus au sein de l'établissement pour un an au suffrage universel direct. Ils sont élus au scrutin uninominal à un tour pour un an par les internes de leurs étages ou couloirs.

Tous les élèves inscrits sur la liste électorale présentée à l'internat peuvent se porter candidats. Chaque déclaration de candidature doit comporter le nom d'un titulaire et d'un suppléant. Sur chaque déclaration, figurent : les noms et prénom(s), l'indication du niveau et l'âge, la signature. Les candidatures sont remises au chef d'établissement au moins dix jours avant la date des élections, accompagnées, le cas échéant, des professions de foi. Le chef d'établissement dresse la liste de tous les candidats, par ordre alphabétique, à partir d'une lettre tirée au sort.

C. Les modalités de fonctionnement

Un règlement intérieur est établi par les membres élus du CVI durant les premières réunions. Ce règlement définit le nombre minimum de séances permettant de susciter et d'entretenir une dynamique de travail ainsi que la réalisation des projets menés par les internes.

Trois réunions dans l'année sont obligatoires et se déroulent avant le Conseil d'Administration de l'EPLE siège. Le CVI peut être réuni par convocation du chef d'établissement ou par séances extraordinaires.

Si un délégué élu au CA ou CVC/CVL de l'établissement siège se présente au CVI, il peut être nommé pour assurer la liaison et présenter au conseil d'administration les avis et propositions qui sont, le cas échéant, inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Si tel n'est pas le cas, le chef de l'EPL siége peut présenter le travail du CVI en tant que président de l'instance.

Les élections peuvent se dérouler durant la semaine de la démocratie scolaire. Elles doivent être précédées d'une phase d'information.

D. Les attributions du CVI

Le CVI peut être consulté vis-à-vis de :

- L'aménagement matériel et des espaces de l'internat
- L'organisation des études
- L'animation au sein de l'internat
- L'élaboration et la modification du Règlement Intérieur
- Le soutien et l'aide aux internes
- L'organisation des activités organisées à l'internat

Le CVI, en tant qu'instance représentative des internes, doit travailler en liaison avec une commission repas si cette dernière existe au sein de l'internat. Si tel n'est pas le cas le CVI peut se prononcer sur l'organisation des repas et représenter les internes sur qualité des repas.

E. Les partenaires extérieurs

L'exemple retenu est celui de la réserve citoyenne.

L'intitulé du domaine concerné est « les valeurs de la République » et le programme concerné est « l'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs de la République ».

Exemple de types d'interventions

Accompagner la construction des compétences sociales et civiques

- Participer à la formation des délégués, à l'animation du CVI
- Participer à la réalisation des projets collectifs qui favorisent la coopération et la prise de responsabilité ainsi que l'autonomie des élèves.

F. Les partenaires au sein de l'établissement

- AE référent pour le CVI
- Commission repas
- Adultes référents et invités